

CHARTRE DES CAMPS

La présente charte a pour but de fixer un certain nombre de règles qui veillent au respect des enfants, des adolescents et de toute personne participant d'une manière ou d'une autre aux camps polysportifs organisés par le service cantonal des sports. Ces derniers visent à l'épanouissement des jeunes et leur offre une opportunité d'apprendre la vie en groupe grâce au sport.

LES ASPECTS RELATIONNELS



COMPORTEMENTS CONFLICTUELS

L'ensemble des intervenants sont des moniteurs qualifiés ayant reçu une formation dans le cadre de l'animation et la gestion des groupes de jeunes. Leurs rapports avec les enfants et les jeunes sont régis par un code de déontologie basé sur le respect des individus entre eux. Chacun s'interdit d'avoir recours à l'insulte, à la vexation, au jugement de valeur, dans le cadre des rapports qui le lient au public. Il en est demandé de même à chaque participant. En conséquence de quoi, tout comportement insultant de la part d'un participant vis-à-vis d'une autre personne quelle qu'elle soit, entraînera une intervention de l'encadrement assujéti d'une mise à l'écart provisoire de l'enfant ou l'adolescent en question.

Si le comportement incriminé perdure et que les faits reprochés sont suffisamment graves (racisme, insulte envers le personnel, sexisme, intolérance caractérisée...), le chef de camp se réserve le droit de procéder à un renvoi immédiat de l'enfant à sa famille.



RESPECT DU MATERIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT

Éduquer au respect du matériel et de l'environnement fait partie de la vie de camp. Le personnel d'encadrement insistera pour qu'un effort de propreté soit fait, et permette à chaque participant de laisser les lieux quittés dans un état impeccable. Chaque participant s'engage à respecter la nature ainsi que le matériel mis à sa disposition, à adopter les consignes des moniteurs relatives au tri des déchets, à l'extinction des lumières, à la gestion de la consommation d'eau, etc...

HYGIÈNE DE VIE

Un certain nombre de problèmes peuvent survenir chez les adolescents, tels que le tabac, l'alcool, la drogue, et les relations sexuelles. Nous demandons à tous les parents de prendre leur responsabilité afin d'éviter tout dérapage à ce sujet, qui impliquerait un renvoi immédiat de l'enfant ou l'adolescent, sans préavis ou consultation.



HYGIENE CORPORELLE

Un corps sale est un formidable terrain de développement microbiologique. Poussière, sueur et autres sécrétions, chaleur, autant de facteurs favorisant la multiplication microbienne. Toute activité physique doit donc être suivie par une douche, avec utilisation efficace d'un savon. Les seules sécrétions quotidiennes, sans même avoir fait un effort physique, suffisent à favoriser la croissance des micro-organismes. La douche quotidienne pour tous doit donc devenir une réalité.



DE L'AIR SANS FUMEE.... POUR TOUS

Outre la législation en vigueur, le service cantonal des sports n'autorise pas les participants à consommer du tabac durant les activités ainsi qu'au chalet. Il est interdit à tous les participants de moins de 16 ans révolus de consommer du tabac durant le camp. Tout abus sera puni d'un renvoi.



ALCOOL

ALCOOL

Aucun participant n'est autorisé à acheter ou consommer de l'alcool durant les activités ainsi qu'au chalet. Le non respect de cette consigne entraîne immédiatement l'exclusion du camp. Lors des temps libres, le participant est tenu de respecter la loi fédérale sur l'alcool. Tout abus sera puni d'un renvoi. La famille sera avertie de suite et s'organisera dans les plus brefs délais pour venir rechercher son enfant.



DROGUE

Aucune consommation de drogue n'est tolérée au sein du camp. Le non respect de cette consigne entraîne immédiatement l'exclusion du camp. La famille sera avertie de suite et s'organisera dans les plus brefs délais pour venir rechercher son enfant.



MIXITÉ

La mixité est interdite durant les siestes et les heures de sommeil.



VIOLENCE ET INTOLÉRANCE

L'objectif éducatif de notre camp repose sur le respect d'autrui et prône le dialogue en toutes circonstances. Toute attitude violente et intolérante est donc bannie de notre camp. Le non respect de cette consigne entraîne immédiatement l'exclusion du camp. La famille sera avertie de suite et s'organisera dans les plus brefs délais pour venir rechercher son enfant.



LES VOLS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS DE NOTRE CAMP

VOLS INTÉRIEURS : les objets personnels (portables, bijoux, appareils photos...) sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Le service cantonal des sports décline toute responsabilité en cas de problème de ce type.

VOLS EXTÉRIEURS : toute action répréhensible commise à l'extérieur du camp expose son auteur à des mesures civiles et/ou pénales.

TRANSGRESSION DES RÈGLES

En cas de renvoi, la finance d'inscription n'est pas remboursée, même partiellement. La famille du participant est responsable du retour du lieu du camp au domicile de l'enfant. Les avances d'argent éventuelles seront facturées aux parents.



SORTIES

Lors des temps libres, les règles de fonctionnement en vigueur doivent être respectées.



ARGENT DE POCHE

Dans la mesure où les enfants et adolescents sont nourris durant tout le camp, le montant de l'argent de poche doit être modéré. Les participants ont la possibilité de remettre leur argent de poche à l'équipe d'encadrement.



UTILISATION DU TELEPHONE PORTABLE

L'usage du téléphone portable est interdit durant toutes les activités organisées dans le cadre du camp et dès l'heure du coucher.

DIVERS

L'épanouissement individuel doit être recherché au sein du camp.

Une organisation réussie implique que les participants se sentent en confiance grâce à des règles de vie connues et comprises de tous. Pour y arriver, nous demandons à chaque parent de sensibiliser son enfant, afin que ce dernier contribue, par son engagement, à la réussite de cette expérience éducative enrichissante, sans pour autant gêner le travail des moniteurs.